



Co-tutelles de thèse

Ouverture : appel à projets commun UPPA/UPV-EHU 2013

Définition de co-tutelle

La cotutelle de thèse permet à un doctorant :

- * d'effectuer son travail de recherche sous la responsabilité de deux directeurs de thèse : l'un en France et le second dans un pays étranger.
- * de travailler alternativement dans les deux établissements.
- * d'obtenir les deux diplômes.

Thématiques

Co-tutelles avec l'UPV (11 co-tutelles)

Ecole doctorale Sciences exactes et leurs applications

Mathématiques, Chimie analytique bio-inorganique, Ressources aquatiques, thermiques énergétiques et procédés, Informatique, Physico-chimie pour l'environnement et les matériaux, écologie moléculaire, ...

Ecole doctorale sciences sociales et humanités

Langue basque, Criminologie



***NB : Mise en place depuis la rentrée 2012
d'un appel à projets commun UPPA/UPV-EHU***

Co-tutelles avec l'UNIZAR (8 co-tutelles)

Ecole doctorale Sciences exactes et leurs applications

Mathématiques, Génie mécanique et électrique, Informatique

Ecole doctorale sciences sociales et humanités

Géographie, Littérature espagnole, Activités physiques et sportives

Co-tutelles avec l'UPNA (0 co-tutelle)